CONVENTION

Entre

LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE CRETEIL,
LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
ET LA SNCF

Pour le développement de l'éducation à la sécurité et la citoyenneté dans les transports ferroviaires en Ile-de-France

CONVENTION
Pour le développement de l'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports ferroviaires en Ile-de-France

Convention conclue entre :
L'Education nationale, représentée par les recteurs des académies de Versailles et de Créteil ;
Et
La SNCF représentée par le Directeur de l'activité Transilien, le Directeur de la région de Paris Saint Lazare représentant les 5 Directions régionales parisiennes, ainsi que par le Directeur des lignes N et U représentant les 7 Directions de lignes de l'activité Transilien.

Préambule

L'éducation à la citoyenneté constitue une priorité de l'Ecole inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences. C'est un volet essentiel de sa mission éducative, pour la construction et le développement de la personnalité des enfants et des adolescents.
La SNCF est légitime à endosser un rôle éducatif auprès des jeunes de par son imbrication dans la société et ses missions de service public. Elle réalise depuis de nombreuses années, des actions de sensibilisation des publics scolaires à la sécurité dans les transports et à la bonne utilisation du train.
Pour renforcer cette mission commune, la SNCF et l'Education nationale ont signé, le 13 juin 2006, une **convention de partenariat nationale pour le développement de l'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports ferroviaires.**
L'objectif de ce partenariat consiste, à travers le programme pédagogique « Voyageur et citoyen » proposé par la SNCF, à :

- sensibiliser les jeunes aux risques spécifiques de l'univers ferroviaire (risque électrique, traversée de voies...) et ainsi prévenir les accidents ;
- réduire les incivilités et favoriser l'apprentissage de la vie en société (respect des autres voyageurs et du personnel SNCF...)
- contribuer à l'acquisition du respect des biens publics (prévention des actes de malveillance tels que les jets de pierre, la dépose d'objets sur les voies, l'utilisation abusive de signaux d'alarme...).

La situation particulière de l'Ile-de-France (réseau ferré dense, utilisation importante des transports collectifs, notamment Transilien, nombre d'interventions en milieu scolaire conséquent) a conduit les deux parties à compléter leur engagement national par la présente convention régionale, plus spécifique.

Quelques chiffres à propos de Transilien, la marque SNCF du service public ferroviaire en Ile-de-France :
- un réseau dense de 1 280 kilomètres de lignes ; 388 gares,
- 5 700 trains par jour VS 13 500 à l'échelle nationale,
- 1.6 million de voyageurs par jour en IDF VS 2.6 millions dans toute la France,
- 14 lignes ferroviaires (dont 5 lignes de RER), qui traversent 8 départements (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Yvelines, Essonne et Seine-et-Marne),
- la moitié des interventions SNCF en milieu scolaire réalisées sur une année scolaire l'est en Ile-de-France,
- 7246 signaux d'alarme ont été tirés de manière injustifiée en 2006. En heure de pointe, cela a occasionné 1942 retards de trains.

Transilien est une activité de la SNCF fonctionnant sous l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France qu'est le STIF (Syndicat des transports d'Ile-de-France).

Sont concernées par la présente convention :
- pour l'Education nationale : les académies de Créteil et de Versailles,
- pour la SNCF : Transilien, les régions de Paris Est, Paris Nord, Paris Rive Gauche, Paris Saint Lazare et Paris Sud Est ; les 7 directions de lignes Transilien.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention de partenariat entre les académies de Créteil et de Versailles, Transilien et les régions SNCF de Paris Est, Paris Nord, Paris Rive Gauche, Paris Saint Lazare et Paris Sud Est a pour objet de préciser les actions que peut mener la SNCF, en relation avec les établissements scolaires et les enseignants, afin de sensibiliser les élèves à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports ferroviaires en Ile-de-France.
Elle permettra de :

- **consolider et approfondir le partenariat entre la SNCF et les Académies de Créteil et de Versailles,** dans le cadre de la prévention des conduites à risques et des comportements inciviques et délictueux ;
- **limiter les principaux problèmes rencontrés sur les lignes Transilien** : utilisation abusive des signaux d'alarme, jets de pierre, tags, traversées de voies, comportements inciviques...
- **sensibiliser les acteurs du système éducatif francilien** à cette nécessaire prévention.

Article 2 – Education à la citoyenneté et à la prévention des risques

Article 2.1 – Les publics concernés

Le programme « Voyageur et citoyen » de la SNCF développe plusieurs modules d'intervention, selon l'âge des élèves et le contenu des programmes scolaires des classes concernées, pour tenir compte au mieux des particularités de ces différents publics. Sont concernés :

- les élèves de primaire des classes de CM1 et de CM2 ;
- les élèves de collège des classes de 6^{e} et 5^{e} ;
- les élèves de collège des classes de 4^{e} et 3^{e} ;
- les élèves de lycée, de lycée professionnel, de CFA...

Article 2.2 – Les établissements concernés

Les interventions SNCF en milieu scolaire peuvent être réalisées :
- en réponse à un directeur d'école dans le cadre des programmes d'éducation civique ; à celle d'un principal ou d'un proviseur, dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.
- suite à une démarche de la SNCF auprès des représentants de l'Education nationale (rectorats, directions d'établissements scolaires, enseignants).

Ces interventions sont réalisées en prévention, notamment dans des établissements situés à proximité d'emprises ferroviaires (gares, abords de voies, zones de triage, établissements SNCF...) ou en réaction, dans des zones où des comportements à risques ont été signalés.

Article 2.3 – Les interventions SNCF en milieu scolaire : le programme « Voyageur et citoyen »

Le message pédagogique du programme « Voyageur et citoyen » repose sur la sécurité et la citoyenneté, indispensables pour utiliser le train dans les meilleures conditions. Il vise à sensibiliser les jeunes aux règles et aux réflexes de sécurité dans les gares et dans les trains ainsi qu'aux abords des voies, à la pratique d'un comportement citoyen dans un lieu public (cf. en annexe la fiche action N°1).
Le programme « Voyageur et citoyen » s'articule ainsi autour du :

- respect des autres (voyageurs et personnel SNCF),
- respect des biens,
- respect des règles.

L'animation se répartit de manière équilibrée entre phases écrites et orales. La séance alterne séquences filmées, mettant en scène des comportements dangereux ou inciviques, et phases de débat entre l'intervenant et les élèves.
L'intervenant s'appuie sur du matériel pédagogique moderne et adapté : films en DVD ou VHS et supports écrits permettant une meilleure mémorisation des messages.
Cette animation est gratuite.

Article 2.4. Sensibilisation spécifique aux risques électriques

Des experts de la SNCF pourront sensibiliser les professeurs de sciences physiques aux spécificités des risques électriques au sein des emprises ferroviaires pour que les messages de prévention soient plus largement relayés auprès des jeunes. Cette information se fera à l'initiative de l'Education nationale, qui se chargera de réunir les professeurs intéressés par la démarche (cf. en annexe la fiche action N°2).

Article 3 – Les engagements de la SNCF

La SNCF met à disposition des établissements scolaires et des membres de l'Education nationale :

- Un réseau d'intervenants en région parisienne, adaptés aux besoins.
Ce sont des agents SNCF volontaires, formés spécifiquement pour intervenir dans les classes auprès d'une population jeune. Ils représentent tous les métiers de l'entreprise et disposent d'une bonne connaissance du terrain et des problèmes quotidiens. Ils s'adressent à une population qu'ils connaissent bien, qu'ils rencontrent régulièrement dans l'exercice de leur profession.

- Un interlocuteur régional privilégié.
5 coordinateurs régionaux du programme « Voyageur et citoyen » sont présents en Ile-de-France, pour chaque région SNCF nommée ci-dessus. Le coordinateur régional anime le réseau des intervenants en milieu scolaire, définit les zones prioritaires pour les interventions, les planifie et en assure le suivi. Il a notamment en charge les relations avec les responsables de l'Education nationale.

- Une bonne connaissance des lignes empruntées par les scolaires et des comportements à risques ou inciviques constatés, grâce à un travail concerté au niveau régional de toutes les entités SNCF concernées.

- Une adresse ims@sncf.fr, qui centralise les demandes d'intervention en milieu scolaire faites par mail. Ces demandes sont ensuite redirigées vers le coordinateur du programme « Voyageur et citoyen » de la région correspondante.

- Sur le site Internet www.sncf.com, des informations destinées aux enseignants, régulièrement mises à jour. Elles portent autant sur le programme pédagogique « Voyageur et citoyen » que sur des éléments leur permettant de traiter directement les problématiques de sécurité et de citoyenneté dans leurs cours. Les informations communiquées par la SNCF seront relayées sur le site école-entreprise@ac-versailles.fr.

La SNCF s'engage également à :
- informer chaque année les recteurs, inspecteurs d'académies et directeurs d'établissements scolaires sur le programme « Voyageur et citoyen », son contenu et les modalités d'intervention, par le biais d'un dépliant d'information, de lettres personnalisées.
- diffuser la présente convention à l'ensemble de la ligne managériale SNCF en Ile-de-France.

Enfin, la SNCF met à disposition des experts de l'équipement caténaire pour intervenir lors d'une rencontre annuelle sur les risques électriques liés aux emprises ferroviaires (sur demande de l'Education nationale).

Article 4 - Les engagements de l'Education nationale

Les recteurs signataires de la présente convention s'engagent à :

- Assurer la circulation de l'information et à faire connaître le programme « Voyageur et citoyen » auprès des établissements scolaires (cf. en annexe la fiche action N°3). Ils participeront notamment à la diffusion de la convention auprès des chefs d'établissements et des enseignants. La convention sera mise en ligne sur le site école-entreprise de l'académie de Versailles www.ecole-entreprise.ac-versailles.fr

- Informer la SNCF s'ils constatent des incidents ou des comportements à risques impliquant des élèves. Ils pourront signaler l'établissement scolaire d'origine des jeunes, auteurs de ces comportements ou victimes d'accidents. Une action de sensibilisation pourra être organisée.

- Organiser, s'ils l'estiment nécessaire, une rencontre annuelle réunissant des professeurs de sciences physiques volontaires, pour les sensibiliser aux spécificités des risques électriques.

- Informer leur réseau de la possibilité pour la SNCF de réaliser des interventions de sensibilisation auprès des élèves en prévision d'un voyage scolaire en transport ferroviaire.

- Voir dans quelle mesure la SNCF peut participer à des initiatives concernant les problématiques de la présente convention, initiées par l'Education nationale.

Article 5 – Suivi de la convention

Un comité de pilotage se réunit en fin d'année scolaire, afin de dresser le bilan du partenariat, d'assurer le suivi opérationnel de la présente convention et, le cas échéant, de cibler les zones d'intervention prioritaires pour l'année scolaire à venir.
Ce comité définit les axes de collaboration et les objectifs à atteindre au travers des fiches actions.
Le comité de pilotage est composé de représentants désignés par les signataires de la convention :

Représentants de l'Education nationale :

- les recteurs des Académies de Versailles et de Créteil ou leurs représentants ;
- les inspecteurs des Académies ;
- les délégués académiques à la formation initiale et continue ;
- les délégués académiques aux enseignements techniques ;
- les chargés du partenariat avec les entreprises.

Représentants de la SNCF :

- les coordinateurs du programme « Voyageur et citoyen » des régions SNCF de Paris Est, de Paris Nord, de Paris Rive Gauche, de Paris Saint Lazare et de Paris Sud Est ;
- La responsable du pilotage national du programme « Voyageur et citoyen » ;
- Le représentant de l'activité Transilien.

Afin de faciliter la communication entre les deux partenaires et de permettre une réactivité optimum, il est décidé de mettre en place un dispositif d'information permanente (cf. en annexe la fiche action N°4). Les signataires de la présente convention conviennent à ce titre de désigner chacun un interlocuteur unique.

Pour la SNCF, il s'agit du coordinateur du programme « Voyageur et citoyen » de la région SNCF concernée.

Article 6 – Durée de la convention

Le partenariat est conclu pour 1 an à dater de la signature de la présente convention. Il sera tacitement reconduit à chaque début d'année scolaire, sauf intervention écrite d'une des deux parties, par lettre recommandée avec accusé de réception qui sera envoyée 3 mois avant l'expiration de l'année scolaire en cours. Toute modification fera l'objet d'un avenant écrit.

Fait à Paris, le 14 juin 2007

Le Recteur de l'Académie de Créteil

Jean-Michel BLANQUER

Le Recteur de l'Académie de Versailles

Alain BOISSINOT

Le Directeur de Transilien

Thierry MIGNAUW

Le Directeur de la Région SNCF de Paris Saint Lazare

Gilles ALBERTUS

Le Directeur des lignes N et U

Roger TOUSSAINT

ACTION N°1	*Axe de collaboration* EDUCATION A LA CITOYENNETE ET PREVENTION DES RISQUES

Projet : Intervention en milieu scolaire "Voyageur et citoyen"

Mise en perspective :
Dans le cadre de l'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports ferroviaires, des cheminots volontaires interviennent dans les classes à la demande des chefs d'établissement ou suite à une démarche de la SNCF. En 2005, près de 63 000 jeunes de la région parisienne ont été sensibilisés.
L'officialisation et la formalisation de la collaboration entre la SNCF et les Académies de Créteil et de Versailles permettront d'informer de la démarche le plus largement possible les acteurs éducatifs et d'accroître son audience.

Pilotage :	**Pour la SNCF :** ✓ ***Les Coordinateurs du programme « Voyageur et citoyen »***	**Pour l'académie de Versailles :** ✓ ***IADSDEN*** ✓ ***DAFPIC*** ✓ ***DAET (Délégué académique à l'enseignement technique)*** ✓ ***Chargée du partenariat entreprise pour l'académie.*** **Pour l'académie de Créteil :** ✓ ***DAET***

Date et durée de l'action :

- Tout au long de l'année scolaire
- 2 heures 30 pour une intervention en classes de CM1-CM2.
- 55 minutes pour une intervention en classes de collège et de lycée professionnel.

Objectifs :

- Sensibiliser les jeunes au comportement citoyen dans les transports ferroviaires.
- Rappeler aux élèves les règles élémentaires de sécurité.

Descriptif de l'action :

- Une présentation des outils pédagogiques pourra être proposée aux chefs d'établissement, aux conseillers principaux d'éducation et aux enseignants au début de l'année scolaire.

- Des cheminots volontaires ayant suivi une formation pédagogique pourront intervenir à la demande des chefs d'établissement préalablement informés de la démarche.

Public :

- CM1-CM2
- Elèves de collège
- Elèves de lycée, de lycée professionnel, de CFA...

Indicateurs de réussite :

- Nombre d'interventions
- Taux de satisfaction des enseignants (questionnaires)

ACTION **N°2**	*Axe de collaboration* EDUCATION A LA CITOYENNETE ET PREVENTION DES RISQUES

Projet : Sensibilisation des professeurs de sciences physiques aux risques électriques dans les emprises ferroviaires

Mise en perspective :
Cette sensibilisation permettrait un relais par les professeurs du message de prévention auprès d'un grand nombre de jeunes. Pour ce faire, des spécialistes de l'équipement caténaire de la SNCF pourront intervenir lors d'une rencontre annuelle.
En 2006, on recensait au niveau national 4 victimes d'électrocution ayant moins de 18 ans (3 gravement blessés et 1 tué).

	Pour la SNCF : ✓ ***Le Coordinateur du programme « Voyageur et citoyen »***	**Pour l'académie de Versailles :** ✓ ***Le corps d'inspection*** **Pour l'académie de Créteil :** ✓ ***DAET***

Date et durée de l'action : durant l'année scolaire.

Objectifs :
- Exposer aux professeurs de sciences physiques les spécificités des risques électriques liés aux emprises ferroviaires.
- S'appuyer sur les enseignants pour relayer auprès d'un grand nombre d'élèves le message de prévention concernant ces risques.
- 1 rencontre par an.

Descriptif de l'action :

- L'Education nationale se charge d'informer et de réunir les professeurs de sciences physiques intéressés par la démarche, par l'intermédiaire du Plan Académique de Formation (PAF).
- La SNCF met à disposition de l'Education nationale des agents spécialistes de l'équipement caténaire, pour intervenir lors de cette rencontre.

Public :
- Enseignants de sciences physiques

Indicateurs de réussite :
- Nombre de professeurs sensibilisés
- Questionnaires de satisfaction
- Exemples de transferts pédagogiques

ACTION **N°3**	*Axe de collaboration* COMMUNICATION

Projet : Diffusion des informations

Mise en perspective :
Les Académies de Créteil et de Versailles et la SNCF s'associent pour diffuser le plus largement possible les informations concernant leur partenariat et ainsi assurer son effectivité.

Pilotage :	**Pour la SNCF :** ✓ ***Les Coordinateurs du programme « Voyageur et citoyen »*** ✓ ***La Direction de la Communication*** ✓ ***L'activité Transilien***	**Pour l'académie de Versailles :** ✓ ***La chargée de communication*** ✓ ***La chargée des partenariats entreprises*** **Pour l'académie de Créteil** ✓ ***CSAIO (Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation)***

Date et durée de l'action : tout au long de l'année.

Objectifs :

- Donner une visibilité aux actions menées conjointement en Ile-de-France par l'Education nationale et la SNCF.

- Favoriser le développement de l'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports ferroviaires en Ile-de-France.

Descriptif de l'action :

- Afin de diffuser les actions de la SNCF, l'Education nationale s'attachera à mettre en place un lien sur son site Internet vers le centre de ressources enseignants qui sera créé sur www.sncf.com, courant 2007.

- L'Education nationale contribuera à la notoriété de la démarche en :
• diffusant la présente convention à son réseau
• relayant l'information auprès des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC).

- La SNCF s'attachera à diffuser la convention auprès de sa ligne managériale en Ile-de-France et à la valoriser en interne et dans ses relations avec l'externe.

- La SNCF diffusera à chaque début d'année scolaire un courrier d'information sur le programme « Voyageur et citoyen ».

Public :

- Tous les publics

Indicateurs de réussite :

- Nombre de personnes et d'établissements informés

ACTION	*Axe de collaboration*
N°4	SUIVI OPERATIONNEL

Projet : Dispositif d'information permanente

Mise en perspective :
La mise en place d'un lien permanent entre les deux structures permet de coordonner et d'assurer l'efficacité des actions menées.

Pilotage :	**Pour la SNCF :**	**Pour l'académie de Versailles :**
	✓ ***Les Coordinateurs du programme « Voyageur et citoyen »***	✓ ***IADSDEN*** ✓ ***DAFPIC*** ✓ ***DAET*** ✓ ***Chargée du partenariat avec les entreprises***
		Pour l'académie de Créteil : ✓ ***CSAIO (Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation)***

Date et durée de l'action : tout au long de l'année.

Objectifs :

Maintenir un lien permanent entre les partenaires.

Centraliser de part et d'autre la transmission des informations et leur diffusion.

Réagir au plus vite en cas d'incidents dans les emprises ferroviaires.

Descriptif de l'action :

- Les partenaires conviennent de la nécessité de désigner chacun un interlocuteur qui sera chargé de transmettre les informations qu'il aura centralisées.

- L'Académie pourra alerter la SNCF le cas échéant ; informer la SNCF de ses initiatives concernant les problématiques de la présente convention et lui demander d'y participer.

- La SNCF étudiera toute demande de l'Education nationale en terme d'intervention en milieu scolaire sur la sécurité et la citoyenneté dans les transports ferroviaires ; fera un reporting régulier de ses actions en milieu scolaire.

Public :

- Tous les acteurs

ANNEXE

SNCF – Education nationale : une collaboration existant depuis longtemps en Ile-de-France
Quelques exemples d'opérations

Nom de l'opération	Région(s) SNCF concernée(s)	Descriptif de l'opération
100 projets 100.collèges	Toutes les régions SNCF d'Ile-de-France	Mise en place de 2002 à 2005, l'opération « 100 projets, 100 collèges » s'adressait en priorité aux **établissements classés sensibles situés en zone d'éducation prioritaire (ZEP)**. Les classes participantes devaient réaliser un projet portant obligatoirement sur un des **thèmes suivants : citoyenneté, patrimoine, environnement et métiers**. Alimentés par des visites de gares, de triages... ou par des rencontres avec des cheminots de différents métiers, ces projets ont permis aux élèves de découvrir le milieu ferroviaire.
J'aime le train	Toutes les régions SNCF dont celles d'Ile-de-France	De 2003 à 2006, l'opération proposait à des classes, pendant une semaine, des visites guidées d'emprises SNCF (ateliers TGV, postes de commandement, centrales électriques, gares...). En mai 2006, un Conseil d'Administration des collégiens exceptionnel a réunit le président de la SNCF et 23 collégiens venant de toute la France (mais aussi un collégien londonien et un collégien bruxellois) pour discuter de leur vision respective de la SNCF de demain.
1000 ados – 1000 trains	Toutes les régions SNCF dont celles d'Ile-de-France	Le 20 novembre 2003, la SNCF proposait aux collégiens de découvrir l'entreprise à l'occasion d'une journée spéciale. Les objectifs principaux étaient de : - rapprocher le monde scolaire de celui de l'entreprise en faisant découvrir les métiers, les technologies, les innovations et les coulisses de l'entreprise aux adolescents. - faire monter des jeunes dans la cabine de conduite avec le conducteur, puis visiter les ateliers de maintenance, et enfin passer sur un simulateur de conduite. Cette journée, s'inscrivait dans " J'aime le train ".
Livret « Grande Ceinture Ouest »	Paris St Lazare	A l'occasion de l'ouverture de la nouvelle ligne « St Nom la Bretèche – St Germain Grande Ceinture » en 2004, l'inspection académique des Yvelines a créé, en partenariat avec la SNCF, un livret de présentation des principaux messages de prévention ferroviaire. Il a été diffusé dans tous les établissements scolaires proches des gares desservies par la ligne et complété par des actions de prévention dans les classes.
Guide de l'élève : attestation scolaire de sécurité routière (2 pages SNCF)	Yvelines	Un guide de préparation aux attestations scolaires de sécurité routière a été créé pour l'année scolaire 2005/2006. L'Inspection Académique des Yvelines y a inclus la SNCF estimant que pour assurer la sécurité, la vigilance et le respect doivent s'exercer partout.